

Demande d'Autorisation Environnementale Unique Rénovation de la centrale hydroélectrique du Randon

Volet 1 – Loi sur l'eau et les milieux aquatiques

Pièce jointe n°31

REPARTITION DE LA VALEUR LOCATIVE



Le présent dossier constitue la demande d'autorisation environnementale unique (DAEU) en vue de rénover à neuf la microcentrale hydroélectrique du Randon, dans les Hautes-Alpes.

En aucun cas les pièces présentes dans ce dossier ne sauraient être prises indépendamment les unes des autres.

TABLE DES MODIFICATIONS				
VERSION	DATE	OBJET	REDACTEUR	APPROBATEUR
V1	04/02/2026	Création du document	F. ARNOULD	F. ARNOULD

Table des matières

1. Répartition de la valeur locative.....	3
---	---

1. Répartition de la valeur locative

L'usine hydroélectrique d'une puissance supérieure à 500 kW dont la prise d'eau et le cours d'eau qu'elle exploite étant intégralement situés sur la commune de Cervières (05100), cette dernière sera seule intéressée de la valeur locative de la force motrice de la chute et de ses aménagements.